

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Date : jeudi 04 octobre 2018

Année scolaire : 2018/2019
 Numéro de séance : 1
 Date de transmission de la convocation aux membres : 26/09/2018
 1^{ère} convocation (oui/non) : OUI
 2^{ème} convocation (oui/non) :
 (en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame BRIMAUD Claudie
 Secrétaire de séance : Bénédicte FILLATRE - Gestionnaire
 Quorum (4) :
Nombre de présents : 6

Ordre du jour

- Projet de séjour en Grèce
- Bilan financier de l'échange pédagogique pour Braunschweig
- Projet de séjour au ski

PRESENCE à LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 04 octobre 2018

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BRIMAUD Claudie	X					
	Proviseur ou principal adjoint							
	Gestionnaire	FILLATRE Bénédicte	X					
	C.P.E.							
	Directeur adjoint de la SEGPA							
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	NOIRAULT Lydie			X			
	Groupement de communes							
	Commune siège							
	Commune siège							
Enseignant	Personnel d'enseignement	M. MOREAU Thierry						
		Mme MIKALA Isabelle	X					
Parents d'élèves	Parents d'élèves	Mme DOUX	X					
		M. LEBOEUF	X					

[] P : Présents - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint. Mme BRIMAUD ouvre la séance à 18 h 04

I - PROJET DE SEJOUR EN GRECE

M. Moreau, professeur de mathématiques et professeur principal d'une classe de 3^{ème}, souhaite proposer aux élèves de ce niveau un séjour en Grèce.

Ce séjour est prévu sur 9 jours avec un départ soit le 15 mars, soit le 22 mars 2019. Les devis reçus ont permis d'établir un budget prévisionnel qui laisse apparaître un reste à charge important pour les familles de l'ordre de 350 €. Afin de proposer le séjour dans les meilleures conditions, les familles ont été consultées ; le tarif de 350 € y était mentionné, le programme du séjour, les aides possibles. Il était demandé aux familles si elles étaient favorables à l'organisation du voyage et si elles inscriraient leur enfant si le projet était finalisé. 43 familles ont répondu favorablement sur 46.

18H15 : arrivée de Mme Doux

Le budget prévisionnel est présenté par Mme Fillatre : le projet tient compte de 42 élèves participant et 4 accompagnateurs (de 41 à 45 participants, le tarif de base est de 521 € / de 46 à 50 participants, le tarif de base est ramené à 495 €).

Au projet de base proposé par la société ARISTA il convient d'ajouter dans les dépenses prévisionnelles les dîners du dernier jour afin d'éviter aux élèves d'avoir à garder un peu d'argent de poche pour cette dépense. A l'aune de séjours antérieurs, il est prévu un budget de 10 € par dîner. Enfin, il faut ajouter les assurances ; l'assurance individuelle devant obligatoirement être souscrite pour pouvoir adhérer à l'assurance groupe annulation.

Le montant des dépenses prévu s'élève à 23874 €.

Les recettes s'élèvent à 23874 € et se décomposent comme suit : 350 € par élève soit une participation des familles de 14700 €, la prise en charge par l'établissement de la part accompagnateurs et de l'assurance groupe pour 2342 €, une participation de 1596 € de la communauté de communes (subvention récente fixée à 38 € par élève), une participation de 1400 € du foyer socio-éducatif, une participation de 350 € de l'APE, une participation de 1400 € du syndicat intercommunal. 2086 € seront récoltés par des actions diverses organisées par les élèves de 3^{ème} (vente de T-shirt, vente de fromages, tombola, loto...). Les parents présents demandent le programme et remarquent que le trajet couvre une part importante du séjour, interrogent quant aux avis des parents émis lors de la consultation.

Les représentants de parents demandent si les 2086 € manquent au projet : M. Moreau répond que les élèves de 3^{ème}, en lien avec M. Ambos et lui-même, ont des projets (évoqués plus haut) et que le foyer socio-éducatif pourra palier un éventuel déficit du fait d'une trésorerie conséquente.

M. Moreau développe le projet pédagogique : travail sur les mathématiciens et philosophes grecs, changement de destination par rapport aux séjours proposés les années précédentes (Verdun, Londres, Normandie, Paris...), apprentissage de la vie en communauté.

Mme Brimaud, avant de passer aux votes relatifs au séjour en Grèce, fait une remarque au sujet des montants des subventions alloués pour chaque séjour. Mme Brimaud fait part de son étonnement quant au fait qu'il n'y a pas de « clef » de répartition des différentes subventions. Ainsi, suivant le montant global du projet, il est prévu d'utiliser 800 ou 1200 € de la subvention du syndicat intercommunal, les recettes sont complétées ou ajustées avec la subvention attribuée par le foyer. Mme Brimaud envisage donc de réfléchir à un projet de répartition des subventions au profit des séjours. Selon ce qui sera proposé et voté, la participation du syndicat intercommunal au séjour en Grèce pourrait évoluer, avantagusement pour le séjour.

Comme il n'y a pas de question supplémentaire, Mme Brimaud demande de voter le projet de séjour en Grèce.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme Brimaud soumet au vote le tarif de participation des familles fixé à 350€ par élève.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 1 Abstentions : 0

M. Moreau demande, après le vote, s'il sera possible de proposer rapidement un échelonnement du règlement aux familles. Mme Fillatre répond que, comme pour chaque voyage, les documents sont transmis dans les jours qui suivent le vote.

II - BILAN FINANCIER DE L'ECHANGE PEDAGOGIQUE AVEC BRAUNSCHWEIG

Un échange pédagogique à destination des élèves germanistes, organisé par le collège de l'Isle Jourdain a eu lieu cette année, du 07 au 15 mars et en mai pour l'accueil des Allemands.

Le budget global du séjour est réparti entre les établissements au prorata du nombre de participants. Le budget prévisionnel annonçait des dépenses à hauteur de 3623.25 € et une participation des familles fixée à 120 € par élève, sur la base de 14 élèves participants.

Les dépenses sont moins élevées que prévu (2827 €) et les recettes plus importantes : l'OFAJ a versé 600€ au lieu de 300 €. Mme Fillatre propose de revoir la participation des familles à la baisse et de diminuer de 15 €. Il est également proposé de diminuer la subvention du syndicat intercommunal, du foyer socio-éducatif et de l'APE. Le bilan financier est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 2827.00 €.

Mme Brimaud soumet au vote le bilan financier du voyage pédagogique à Braunschweig.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

II- PROJET DE SEJOUR AU SKI

Cette année encore, un projet de séjour au ski est proposé ; il s'agit pour les élèves d'apprendre à skier pendant une semaine. Ce voyage concerne en priorité les élèves de 5^{ème} et les effectifs sont complétés par les élèves de 4^{ème} volontaires.

Comme pour les années précédentes, le budget est établi sur la base de 50 élèves participants ; or les 5èmes ne sont que 32. Compte-tenu du manque de motivation pour ce projet l'année scolaire passée et du faible effectif participant au séjour, le chef d'établissement précédent avait fait réaliser un sondage afin de savoir si les parents des actuels 5èmes valideraient un tel projet. Les réponses étaient unanimes quant au maintien du voyage au ski.

Les prospections tardives limitent le choix des établissements et des dates : le chalet Ma Neou (66210 Les Angles) est retenu. Les enseignants EPS prendront en charge un groupe d'élèves.

Le budget prévisionnel est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 17407.85 €. La participation des familles est proposée à 230 €.

Avant de procéder aux votes, les membres de la commission permanente, estimant le nombre de 50 élèves participants trop optimiste, demandent s'il est possible au transporteur d'établir un autre devis, pour un bus plus petit. Mme Doux demande s'il est possible d'effectuer un sondage auprès des élèves de 4^{ème} pour affiner l'effectif au plus tôt. En tablant sur un effectif de 32 élèves participant au séjour, il manquerait environ 700 € qui seraient à prendre en charge par le collège, sur les fonds de l'établissement.

Mme Brimaud soumet au vote le projet de séjour au ski :

Votants : 6 Pour : 5 Contre : 0 Abstentions : 1

Mme Brimaud soumet au vote le tarif de participation des familles fixé à 230€ par élève.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Aucune question n'est posée.

Mme Brimaud clôt la séance à 19h15.

Bénédicte FILLATRE

Claudie BRIMAUD